

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**

5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
26 février 2026

Date d'affichage :
26 février 2026

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 40

Ayant pris part à la délibération :
45
(5 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle des fêtes de Le Chêne, sous la présidence de Madame Solange Gaudy.

Présents (40) : GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, LOISEAU Anne, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, FEVRE Jean-Claude, ALBARET Patrick, BONCORPS Guy, BONNET Ghislaine, BRISBARD Jean-Pierre, BROUET Sophie, CLEMENT Hervé (suppléant de MAUCLAIRE Denis), COUSIN Camille, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUILLEMAILLE Philippe, GUYOT Maud, JACQUES Jean-Paul, JACQUIER Jean-Claude, LAMBERT Jean-Pierre, LAMPSON Philippe, LESAGE Cynthia, LORNE Alain, MARIE Franck, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, POIRSON Didier, PREVOT Céline, ROBIN Patrick, SEURAT Dominique, SIMPHAL Denis, TARIN Gérald, THOUARD Philippe

Excusés ayant donné un pouvoir (5) : JACTAT Jean-Claude, (pouvoir à LOISEAU Anne), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), FILIPPI Daniel (pouvoir à JACQUES Jean-Paul), FINCK Patrick (pouvoir à LORNE Alain),

Absents (13) : LAGOGUEY Jean-Jacques, ALBERT Eric, AUZOUX Agnès, BAILLY-BAZIN Eric, BRODARD Patrick, CHAINE Jessica, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, HULOT Florence, LEPAGE René, MARTIN Maurice, TURPIN Denis, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-016 : Avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale signée le 04/11/2022

Par délibération n°2022-017 en date du 21 septembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026, convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube qui vise à mettre les ressources de la CAF au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles.

La CAF identifie au sein des structures partenaires des « Chargés de coopération » qui contribuent dans le cadre de leurs missions à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG et à faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire afin d'accroître l'efficacité de leurs interventions. Elle prévoit pour cela un financement appelé « Bonus coopération ». 0,2 ETP serait ainsi valorisé en tant que chargé de coopération au sein de la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette valorisation fait l'objet d'un avenant à la convention CTG signée le 4 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n°1 à la convention CTG signée le 4 novembre 2022,
- **AUTORISE** la Présidente à signer cet avenant,
- **AUTORISE** la perception des recettes dans le cadre de cette convention.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits

La Présidente
Solange GAUDY

